



Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

- Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)
- Cuzieu
(Eau et Assainissement)
- Marclopt
(Eau)
- Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)
- Rivas
(Eau)
- St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)
- St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,
1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-03-05

Objet de la délibération :

Absents excusés

- ACHARD Jean- Saint André le Puy
- GRANJON Vincent - Cuzieu
- MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains
- OULION Emmanuel- Marclopt
- PERCET Serge – Montrond les Bains
- PHILIPPE Marie-France- Rivas
- POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

- ☐ Sous Préfecture -----
- ☐ Trésorerie de Feurs -----

Approbation du
programme annuel de
travaux 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025
Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



INTERET COMMUN

OBJET : Approbation du programme annuel de travaux 2025

Le projet de programme de travaux 2025 est présenté aux membres du Comité Syndical pour validation.

Le montant global prévisionnel des travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales pour l'année 2025 est estimé à 5 837 000 € :

- Eau potable : 2 932 000.00 €
- Eaux Usées : 2 200 000.00 €
- Eaux Pluviales : 705 000.00 €

L'avis de l'assemblée délibérante est sollicité pour approuver ce programme annuel.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✚ Approuvent le programme annuel de travaux 2025 prévisionnel ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante, tel qu'annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président

Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 1^{er} avril 2025